



REPUBLIQUE DU SENEGAL  
Ministère des Infrastructures, des Transports  
Terrestres et du Désenclavement (MITTD)



## AVIS D'APPEL PUBLIC A MANIFESTATION D'INTERET

**Pays :** SENEGAL

**NOM DU PROJET :** PROJET D'AMELIORATION DE LA CONNECTIVITE DES ZONES AGRICOLES (PCZA) DU NORD ET DU CENTRE

**N ° de prêt / N ° de crédit :** Crédit IDA 70550, IDA 70560

**Titre de la mission :** Sélection d'un Consultant individuel en Santé et Sécurité au Travail (SST) pour le projet d'amélioration de la connectivité des zones agricoles (PCZA) du Nord et du Centre

**N° de référence.** C/DGTOA/199

Le présent avis d'appel public à manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis général de Passations des Marchés publié dans le journal « L'AS » du 02 février 2022.

La République du Sénégal a reçu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA) d'un montant équivalent à US\$ 221 millions en vue de couvrir le coût du projet d'amélioration de la connectivité des zones agricoles (PCZA) du nord et du centre et a l'intention d'affecter une partie des fonds pour financer les services de consultances relatif au recrutement d'un Consultant individuel Hygiène, Santé et Sécurité.

Les services comprennent la mise à profit par le consultant de son expertise pour le respect de toutes les exigences HSS avant, pendant et après les travaux. Pour ce faire, il devra de façon spécifique travailler en étroite collaboration avec l'entreprise et la Mission de contrôle afin de s'assurer :

- de la pertinence des mesures de mitigation aux risques SST identifiés dans les documents de sauvegarde du projet et du suivi de la mise en œuvre du PGES-C ;
- de la prise en compte des aspects pertinents SST dans les TDRs d'élaboration des études environnementales et sociales des sous-projets et dans les clauses environnementales et sociales des DAO et contrats des entreprises et prestataires ;
- du respect des normes d'implantation et de gestion de la base du chantier et de la conformité des engins mobilisés sur les chantiers ;

- de la mise en œuvre des mesures HSS des travailleurs et des populations riveraines ;
- Appuyer le responsable en environnement dans la gestion des plaintes liées à des accidents de sécurité au chantier ou des plaintes venant de la communauté.

La mission du Consultant s'étale sur une durée totale de trente-six **(36) mois**. Le Consultant sera mobilisé à temps partiel.

Les Termes de Reference (TDR) de la mission peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-dessous :

AGEROUTE Sénégal, Rue F angle rue David DIOP- Fann Résidence  
Tel (221) 33 869 07 51 - Fax : (221) 33 864 63 50

Soit par email à : [mlye@ageroute.sn](mailto:mlye@ageroute.sn) ; [rndour@ageroute.sn](mailto:rndour@ageroute.sn)

L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes du Sénégal (AGEROUTE) invite les candidats intéressés à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience et des curricula vitae actualisés, datés et signés, leurs diplômes et tout autre justificatif de l'expérience indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations.

Les exigences en termes de profil sont les suivantes :

- être titulaire d'un diplôme universitaire de niveau Bac+5 au moins en Hygiène-Sécurité-Environnement ou tout autre diplôme jugé équivalent et avoir une expérience d'au moins dix (10) ans dans le domaine du suivi environnemental et social des projets;
- avoir conduit deux (2) missions de suivi environnemental de projet d'infrastructure au cours des dix (10) dernières années ;
- et avoir participé au moins à la mise en œuvre d'un (1) projet d'infrastructure routière en tant que expert Hygiène-Sécurité-Environnement et une (1) évaluations environnementales en tant que expert Hygiène-Sécurité-Environnement suivant les normes environnementales et sociales de la Banque Mondiale au cours des cinq (05) dernières années;

Il devra par ailleurs justifier d'une expérience significative en Afrique francophone et d'une bonne connaissance des procédures de la Banque Mondiale.

Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des services.

NB : Les références attestées sont obligatoires.

Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions de la Section III, paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de passation des marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projet d'Investissement (FPI) (**juillet 2016, révisée en Novembre 2017, Aout 2018 et Novembre 2020**) « Règlements de Passation des marchés », relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

Un consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection fondée sur la qualification du Consultant Individuel (SFQ). Les critères d'éligibilité et la procédure de sélection seront conformes aux « Règlements de passation des marchés pour les Emprunteurs sollicitant le

Financement de Projet d'Investissement (FPI) ((**juillet 2016, révisée en Novembre 2017, Aout 2018 et Novembre 2020**) « Règlements de Passation des marchés » ;

Les Consultants intéressés et remplissant les conditions requises, peuvent obtenir des informations supplémentaires du lundi au vendredi à l'adresse: Secrétariat de la Cellule de Passation des Marchés de l'AGERROUTE Sénégal, Rue F angle rue David DIOP- Fann Résidence  
Tel (221) 33 869 07 51 Email : [rndour@ageroute.sn](mailto:rndour@ageroute.sn) ; [bngom@ageroute.sn](mailto:bngom@ageroute.sn); [mlaye@ageroute.sn](mailto:mlaye@ageroute.sn)

Les heures de bureaux sont de 8 heures à 17 heures GMT.

Les manifestations d'intérêt, écrites en langue française, sont reçues sous plis fermés à l'adresse ci-dessus au plus tard le **mardi 12 juillet 2022 à 11h 30 précises (GMT)**.

**Aucun dossier transmis sous format électronique ne sera pris en compte.**

L'enveloppe présentant la Candidature devra porter expressément la mention :

« Sélection d'un Consultant individuel en Santé et Sécurité au Travail dans le cadre du projet d'amélioration de la connectivité des zones agricoles (PCZA) du Nord et du Centre »

Le Directeur Général  
**Ibrahima NDIAYE**